

NOM :

Prénoms :

DOSSIER D'INSCRIPTION pour l'année scolaire 2023-2024

☐ 2 nd e Générale et technologique	Un enseignement facultatif possible		Discipline Non Linguistique (DNL)(facultatif)
	☐ S.I.	☐ C.I.T.	☐ Management et gestion
LV1 : ☐ ANGLAIS LV2 : ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE (CNED) :			

☐ Entrée en classe de PREMIERE	☐ <u>Première générale</u>	Les TROIS spécialités choisies		
		☐ HGGSP ☐ HLPPI ☐ LLCE AMC	☐ MATHS ☐ NSINF ☐ PH-CH.	☐ SES. ☐ SVT ☐ SC-IG
	Si l'association de vos trois spécialités n'est pas possible dans la construction des classes, vous serez contacté avant le 12 juillet pour un autre choix			
	LV A : ☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE(CNED) : LV B : ☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE (CNED) :			
	☐ Première STMG	LVA	LVB	
		☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL	☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE(CNED) :	
	LVA-ETLV en Espagnol sous réserve de places disponibles			
☐ Première STI2D	☐ ANGLAIS	☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE(CNED) :		
DNL (Discipline Non Linguistique) (facultatif) :				
☐ Economie ☐ Physique-ch. ☐ Sc. De l'Ingénieur				

☐ Entrée en classe de TERMINALE	☐ <u>Terminale générale</u>	Les DEUX spécialités choisies		
		☐ HGGSP ☐ HLPPI ☐ LLCE AMC	☐ MATHS ☐ NSINF ☐ PH-CH.	☐ SES ☐ SVT ☐ SIS-PH
	Option facultative	☐ DGEMC <u>ou</u> ☐ MATEX <u>ou</u> ☐ MATCO		
	Série STMG : ☐ MERC. <u>ou</u> ☐ SIG <u>ou</u> ☐ GEST-FIN <u>ou</u> ☐ RH-COM			
	Série STI2D : ☐ AC <u>ou</u> ☐ EE <u>ou</u> ☐ INTEC <u>ou</u> ☐ SIN			
LANGUE VIVANTE A : ☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE (CNED) :				
LANGUE VIVANTE B : ☐ ANGLAIS ☐ ESPAGNOL ☐ ALLEMAND ☐ AUTRE (CNED) :				

RAPPEL : Le choix des LVA et LVB pour l'examen du Baccalauréat se fait en classe de Première et n'est pas modifiable. Pour le Baccalauréat Technologique, ce choix est lié à l'ETLV

SECTION SPORTIVE FEMININE FOOTBALL : ☐ OUI (sous réserve de la décision de la commission)
SECTION SPORTIVE MASCULINE RUGBY : ☐ OUI (sous réserve de la décision de la commission)

REGIME : ☐ Externe ☐ DP
☐ INT *Attention, pour toute candidature à l'internat, compléter la fiche INTERNAT*

INFORMATIONS ELEVE : ⇒ N° de portable:
 ⇒ Adresse de l'élève (si différente du responsable 1) :

Date :

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

Voir pièces à joindre page 4

Service concerné	I - Liste des documents à déposer
Secrétariat de scolarité	- Ce dossier (page 1) et la fiche de renseignements complétés - Photocopie du livret de famille - Photocopie de la pièce d'identité de l'élève - Jugement de divorce si parents séparés
Vie scolaire	- Fiche de candidature INTERNAT (étudiée en commission en fonction des places disponibles) - Fiche droit à l'image complétée
Infirmierie	Fiche d'urgence (à vérifier sur place : vous aurez besoin date rappel antitétanique, numéro sécurité sociale, nom et adresse du médecin traitant) Eventuellement, un courrier d'informations confidentielles sous enveloppe fermée
Intendance	- Notification de bourses (si l'élève est boursier) - Un Relevé d'Identité Bancaire avec au dos nom, prénom de l'élève - Fiche « intendance forfait 2023 »
Maison des Lycéens	Un chèque de 10 € à l'ordre de la Maison des Lycéens Cette cotisation a un caractère facultatif. Votre versement constitue un soutien au Lycée pour les services qu'il offre à tous les élèves (notamment Cafétéria, jeux, clubs, événements festifs). Préciser le nom et la classe de l'élève au dos du chèque
II – vous trouverez sur le site ENT de Rascol les infos suivantes	
- Calendrier des inscriptions	
- Calendrier des dates de rentrée scolaire	
- Information Intendance (Bourses , Fonds Social Lycéen...)	
- Information sur l'accès des familles à l'ENT	
- Information Maison des Lycéens	
- les infos sur la carte jeune de la Région ..	
- les offres FCPE (kit fournitures...)	



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée polyvalent Louis Rascol
Albi

DOCUMENT A CONSERVER PAR LA FAMILLE

A lire attentivement avant constitution

RENTÉE SCOLAIRE 2023-2024

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

tout dossier incomplet sera refusé.

Passée la date limite d'inscription aucun dossier ne sera accepté

Tous les documents sont à compléter lisiblement en MAJUSCULES

DÉMARCHE A EFFECTUER PAR LES FAMILLES - POUR TOUS LES ÉLÈVES :

CARTE JEUNE OBLIGATOIRE pour l'accès au lycée et à la restauration

Pour demander une carte ou mettre à jour les données se connecter sur le site

<https://laregion.fr/demander-votrecarte> : **Prévoir un délai de deux mois.**

- ☐ 1 fiche de renseignements 2023-2024
- ☐ Autorisation du droit à l'image
- ☐ Fiche de candidature internat (validée après commission)
- ☐ Photocopie du carnet de vaccinations (partie vaccins uniquement avec nom et prénom de l'élève)
- ☐ Photocopie du livret de famille parents et enfants
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
- ☐ Photocopie du jugement de divorce (si parents séparés)
- ☐ Copie du PAP (Plan d'Accompagnement personnalisé ou notification MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) ou également d'un PAI (Plan d'aide individualisé) si votre enfant est concerné
- ☐ Copie de la notification d'attribution de bourse nationale 2022-2023 envoyée par la DSDEN si votre enfant est boursier
- ☐ 1 RIB (avec nom et prénom de votre enfant et niveau)

⇒ **Afin d'obtenir le document JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ il est important de s'inscrire à la Mairie de votre lieu d'habitation avant le 31/12**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Information des familles

A quoi sert cette fiche ?

Les renseignements demandés sur cette fiche sont indispensables à l'établissement pour gérer la scolarité de votre enfant (inscription, changement d'établissement, affectation, inscription aux examens, etc.) et pour vous contacter à tout moment, en particulier en cas d'urgence.

Ces informations sont également utiles à l'académie et au ministère pour mieux connaître les établissements et contribuer à leur bon fonctionnement.

C'est pourquoi il est important de remplir cette fiche avec soin et de signaler dès que possible à l'établissement tout changement intervenant en cours d'année.

Qu'est-ce que l'application Siècle ?

Les informations que vous fournissez au moyen de cette fiche sont enregistrées par l'établissement dans **Siècle** (système d'information pour les élèves des collèges, des lycées et pour les établissements) dont la finalité principale est la gestion administrative, pédagogique et financière des élèves, des apprentis et des étudiants scolarisés dans les collèges, les lycées ou les établissements régionaux d'enseignement adapté. Ce traitement a également une finalité de pilotage aux niveaux national et académique.

Siècle constitue un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

Le ministère s'engage à traiter vos données à caractère personnel dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi que du RGPD.

Outre les données collectées au moyen de cette fiche, l'établissement peut saisir dans Siècle des données relatives aux bourses, à la vie scolaire, aux évaluations, à l'orientation et à la gestion financière de votre enfant.

- Sont destinataires de ces données :
- **Au niveau de l'établissement** : le chef d'établissement et son adjoint, les agents administratifs habilités chargés de la gestion des dossiers, les conseillers principaux d'éducation, les assistants d'éducation, les enseignants et les psychologues de l'éducation nationale ; dans le cadre des élections des parents d'élèves, les représentants des associations de parents d'élèves sont destinataires des nom, prénom et sexe des élèves et des apprentis ainsi que des données d'identification et de l'adresse de leurs responsables lorsque ces derniers y consentent.
 - **Au niveau départemental** : le directeur académique des services de l'éducation nationale et les inspecteurs de l'éducation nationale chargés de l'information et de l'orientation.
 - **Au niveau académique** : les agents habilités des services de gestion, des services académiques d'information et d'orientation, des services statistiques académiques et des services académiques des bourses et les agents habilités de la mission de lutte contre le décrochage scolaire.
 - **Dans les centres d'information et d'orientation** : les directeurs des centres d'information et d'orientation du ressort des établissements, les psychologues de l'éducation nationale et les personnels administratifs habilités par les directeurs des centres d'information et d'orientation.
 - **Au sein des collectivités territoriales** :
 - dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire, les maires des communes de résidence des élèves et des apprentis sont destinataires des nom, prénom, sexe et date de naissance des élèves et des apprentis ;
 - dans le cadre de conventions de partenariat relatives à l'octroi d'aide à la restauration, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom et prénom des élèves, apprentis et étudiants ainsi que des nom, prénom et adresse de leurs responsables ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une aide à la scolarité, les agents habilités de la collectivité territoriale de rattachement sont destinataires des nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève, des informations relatives aux aides financières ainsi que des nom, prénom, adresse, profession et revenus de leurs responsables ainsi que du quotient familial ;
 - dans le cadre de l'attribution d'une bourse, les agents habilités de la collectivité locale sont destinataires des informations suivantes : nom, prénom, date de naissance, classe de l'élève et montant de la bourse ainsi que des nom, prénom, adresse, profession, informations bancaires et nombre d'enfants à charge des représentants légaux.

L'ensemble des informations recueillies sont conservées jusqu'à l'expiration d'un délai d'un an après la fin de la dernière année scolaire dans l'établissement.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer les droits d'accès, de rectification, de limitation et d'opposition définis par les articles 15, 16, 18 et 21 du RGPD, ainsi que ceux prévus à l'article 40-1 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces démarches peuvent être effectuées, soit par courriel ou courrier auprès du chef d'établissement, soit auprès du délégué à la protection des données du ministère de l'éducation et de la jeunesse, grâce à l'un des moyens ci-dessous :

- à l'adresse électronique suivante : dpd@education.gouv.fr
- via le formulaire de saisine en ligne : <http://www.education.gouv.fr/pid33441/nous-contacter.html#RGPD>
- ou par courrier adressé au :

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse
À l'attention du délégué à la protection des données (DPD)
110, rue de Grenelle
75357 Paris Cedex 07

Si vous estimez, même après avoir adressé une réclamation au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.

Merci de vous assurer de l'accord des autres personnes dont vous fournissez les coordonnées ci-après, et de les informer de l'utilisation qui sera faite par l'établissement de leurs données personnelles.

Professions et catégories socio-professionnelles

Codes à reporter en page 3 (rubrique "représentants légaux")	
Code	Libellé
AGRICULTEURS EXPLOITANTS	
10	Agriculteurs exploitants
ARTISANS, COMMERCANTS ET CHEFS D'ENTREPRISE	
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
CADRES ET PROFESSIONS INTELLECTUELLES	
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique
34	Professeurs, professions scientifiques
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise
PROFESSIONS INTERMEDIAIRES	
42	Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social
44	Clergé, religieux
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique
46	Professions intermédiaires administratives commerciales en entreprise
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
EMPLOYES	
52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
OUVRIERS	
62	Ouvriers qualifiés de type industriel
63	Ouvriers qualifiés de type artisanal
64	Chauffeurs
65	Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
67	Ouvriers non qualifiés de type industriel
68	Ouvriers non qualifiés de type artisanal
69	Ouvriers agricoles
RETRAITES	
71	Retraités agriculteurs exploitants
72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
74	Anciens cadres
75	Anciennes professions intermédiaires
77	Anciens employés
78	Anciens ouvriers
PERSONNES SANS ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
83	Militaires du contingent
84	Elèves, étudiants
85	Personnes sans activité professionnelle < 60 ans (sauf retraités)
86	Personnes sans activité professionnelle >= 60 ans (sauf retraités)

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Année scolaire : 2023-2024

Formation : Classe :

Les champs suivis d'un astérisque (*) comportent des précisions utiles pour remplir la fiche

IDENTITE DE L'ELEVE

Nom de famille * : Sexe : F ☐ M ☐
 Nom d'usage * : Né(e) le * : .. / .. / ..
 Prénom 1 * : Prénom 2 : Prénom 3 :
 Commune de naissance : Département de naissance * :
 Pays de naissance : Nationalité :

Nom de famille : nom de naissance, obligatoire

Nom d'usage : uniquement pour le nom d'époux/épouse

Prénoms : dans l'ordre de l'état civil

Né(e) le : sous la forme JJ/MM/AAAA

Département de naissance : code département sous la forme XXX (ex. : 075 pour Paris) pour les élèves nés en France

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme ☐ M. ☐
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse :

 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves : ☐
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS : ☐

Le représentant légal détient l'autorité parentale sur l'élève mineur soit par nature (parents), soit sur décision de justice. Il peut accomplir tous les actes relatifs à la scolarité de l'élève.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

REPRESENTANT LEGAL *

A contacter en priorité : ☐

Lien avec l'élève * : Civilité : Mme ☐ M. ☐
 Nom de famille :
 Nom d'usage : Prénom :
 Profession ou catégorie socio-professionnelle : (pour déterminer le code correspondant à votre situation, voir page 2)
 Adresse :

 Code postal : Commune :
 Pays : @ Courriel :
 J'accepte de communiquer mon adresse (postale et électronique) aux associations de parents d'élèves : ☐
 📞 domicile : 📞 travail :
 📞 mobile : J'accepte de recevoir des SMS : ☐

La personne en charge lorsqu'elle existe, est différente des représentants légaux de la page précédente : elle n'a pas l'autorité parentale sur l'élève mineur, elle héberge l'élève sur décision de justice ou avec l'accord des parents, et elle est responsable de l'obligation scolaire.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

L'élève *habite chez* : n'indiquer qu'un seul responsable parmi les représentants légaux ou la personne en charge, même dans le cas où l'élève habite chez ses deux parents, ensemble ou séparément.
L'élève *possède sa propre adresse* : dans ce cas uniquement, remplir les champs *adresse*, *code postal*, *commune* et *pays*.

Le lien avec l'élève est à choisir parmi : mère, père, ascendant (grand-parent), fratrie (sœur, frère), autre membre de la famille (oncle, tante, cousin, etc.), tuteur, élève lui-même (pour les élèves majeurs), Aide Sociale à l'Enfance, éducateur, assistant familial, autre lien (ex. : beau-parent)

Date : / /

Signature :

RNE établissement : **0810004P**Année scolaire **2023-2024****Fiche d'urgence**

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Identité de l'élève

Nom : _____
Prénoms : _____
Numéro national : _____ Sexe (M ou F) : _____
Né(e) le : _____ à _____
Nationalité : _____

Scolarité de l'année en cours

MEF : _____ Division : _____
Régime : _____ Date entrée : _____

Scolarité de l'année précédente

MEF : _____
Etablissement : _____
Commune : _____
Date de fin de scolarité dans l'établissement : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Représentant légal

Nom : _____ Responsable à contacter en priorité (O ou N) : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Commune : _____
Pays : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Personne à contacter

Nom : _____
Prénom : _____
☎ dom. : _____ ☎ travail : _____ ☎ portable : _____

Autres renseignements

N° et adresse du centre de sécurité sociale : _____
N° et adresse de l'assurance scolaire : _____

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille ou, pour les élèves internes, selon les modalités définies dans le règlement intérieur de l'établissement.

Informations complémentaires

Date du dernier rappel antitétanique : _____
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...) : _____ (poursuivre au verso si besoin)
NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant : _____

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin ou de l'infirmière de l'établissement.

INTERNAT

- FICHE DE CANDIDATURE -

(date/tampon VS)

PRINCIPES – A LIRE IMPERATIVEMENT AVANT DE SE PORTER CANDIDAT

1. L'accueil à l'internat est un service facultatif rendu par le Lycée.
2. L'internat est **NON-FUMEUR** conformément au règlement intérieur de l'établissement. Il est impossible de fumer de 19h40 à 7h30.
3. **Un correspondant local est obligatoire** : cette personne doit pouvoir accueillir l'interne en cas d'urgence (santé, RV médical, activité exceptionnelle tardive, autre...) ou d'activité hors de l'établissement après 18h45. **Les demandes sans correspondant local ne seront pas étudiées**
4. Les critères personnels, sociaux et de formation sont pris en compte UNIQUEMENT dans la limite des places disponibles et du meilleur intérêt commun des internes accueillis.
5. La capacité d'accueil de l'internat est limitée. Les informations générales ainsi que le trousseau sont consultables sur l'ENT.
6. La présence dans le lycée est obligatoire à partir de 18h45.
7. **Toute absence exceptionnelle pour retour au domicile familial doit faire l'objet d'une demande obligatoirement écrite, ou par mail avant 17 h à : viescolaire@rascol.net et après validation du CPE**, l'élève doit s'assurer de l'accord du CPE avant tout départ.

UNE REPONSE VOUS SERA NOTIFIEE PAR MAIL OU PAR COURRIER POUR LE 13 JUILLET 2023 au plus tard.

Renseignements à fournir obligatoirement :

Je soussigné (e) (Nom, Prénom du Responsable) : Monsieur ou Madame

Responsable de l'élève : NOM..... Prénom..... Classe en 2022/2023: ☐ Garçon

Niveau en 2023/2024 : ☐ Fille

Demande que la candidature à l'internat de mon enfant soit étudiée par Madame La Proviseure, au sein de la commission.

Adresse mail du responsable (obligatoire) :

Distance en km domicile – lieu de ramassage :

Distance en km domicile – lycée :

Adresse : **Code Postal** **Ville**

Coordonnées téléphoniques du 1^{er} responsable (obligatoire) :

Coordonnées téléphoniques du 2^{ème} responsable (obligatoire) :

IDENTITE ET COORDONNEES DU CORRESPONDANT LOCAL (obligatoire)

NOM : **Prénom :** **Date de naissance :**
Adresse : **Code Postal** **Ville**
Numéros de téléphone d'urgence : 1..... 2.....
Email (LISIBLE) :

RAISONS MOTIVANT LA CANDIDATURE – A DETAILLER AU DOS DE CETTE FICHE

DECISION DE LA COMMISSION INTERNAT : ☐ FAVORABLE ☐ LISTE SUPPLEMENTAIRE ☐ REFUS

DEMANDE NON ETUDIEE CAR PAS DE CORRESPONDANT LOCAL : ☐

MOTIVATION DE LA DECISION EN CAS DE REFUS :

Conformément à l'article 5.2.4.1. du Règlement Intérieur, j'autorise mon enfant :

NOM : Prénom :

A rentrer tous les mercredis à son domicile familial ou chez son correspondant (retour obligatoire pour la reprise des cours le lendemain) :

☐ OUI

☐ NON

A Albi, le

Signature du ou des parents

NB : Tout changement ponctuel ou sur la durée doit être notifiée par mail, par les parents, à l'adresse : viescolaire @rascol.net

Situation antérieure :

Interne en 2022/2023 : ☐ OUI ☐ NON

Demande d'intégration à l'internat dès le dimanche soir (dans la limite des places disponibles, ce choix engage l'élève sur l'année scolaire. La présence est alors obligatoire tous les dimanches avec arrivée impérative à 19h - voir article 5.2.1.4)

Demande intégration dès le dimanche soir : ☐ OUI ☐ NON

Les autorisations pour activités sportives encadrées à l'extérieur, par des clubs, ne seront accordées qu'à compter du lundi 18 septembre 2023, après réception de documents spécifiques. - Des formulaires seront remis à la rentrée de septembre -

RAISONS MOTIVANT LA CANDIDATURE POUR VOTRE ENFANT (**Compléter impérativement toutes les rubriques de cette fiche recto-verso**) :

Signature du ou des parents :

DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des activités pédagogiques et de l'utilisation de l'audio-visuel, les élèves peuvent être filmés ou photographiés au lycée. La réglementation en vigueur stipule que toute personne dispose d'un droit exclusif sur son image et sur l'utilisation qui en est faite.

Ainsi, pour l'utilisation, la reproduction, la modification et la diffusion, dans le cadre des activités liées aux missions de l'Éducation Nationale, de l'image d'un élève, l'autorisation de la personne exerçant l'autorité parentale est requise.

Je soussigné(e) _____

Père, mère, tuteur (**rayez la mention inutile**)

De l'élève : NOM : _____ Prénom : _____

Classe : _____

☐ **AUTORISE**, ☐ **N'AUTORISE PAS (1)** que mon enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités liées aux missions de l'Education Nationale,

(1) Cocher la case correspondante

Fait à _____ le _____ Signature :

Document à conserver

ACCÈS AU RESTAURANT DU LYCÉE : L'accès au restaurant scolaire (self) est facultatif et payant. Il se fait sur présentation de la carte jeune à demander à l'adresse : <https://www.laregion.fr/Demander-la-Carte-Jeune-Region>.

Attention! La présentation de cette carte est obligatoire pour déjeuner au self ainsi que pour régler ses achats à la cafétéria.

CHOIX DU RÉGIME ET DU FORFAIT : Ce choix peut-être modifié pendant les trois premières semaines de septembre. Ensuite, il est définitif pour l'année scolaire. Un changement au trimestre est possible, sur courrier adressé à la proviseure.

TARIFS

Forfait	Trimestre 1 sept-décembre	Trimestre 2 janvier-mars	Trimestre 3 avril-juin	Total annuel
Demi-pension 3 jours	147 €	110 €	73 €	330 €
Demi-pension 4 jours	195 €	147 €	98 €	440 €
Demi-pension 5 jours	245 €	183 €	122 €	550 €
Interne prébac 5 jours	612 €	459 €	306 €	1 377
Interne 6 jours CPGE TSI	728 €	546 €	364 €	1 638 €
Interne 7 jours CPGE TSI+*	765 €	574 €	382 €	1 721 €

* Il n'y a pas de repas au lycée Rascol du samedi midi au dimanche soir pour les TSI+.

Un élève sans forfait peut manger au self au ticket pas plus de deux fois par semaine. Seuls les BTS et les apprentis ne sont pas limités au nombre de tickets par semaine (possibilité pour les étudiants de manger le soir).

Les repas au ticket (4 €) sont payables d'avance et doivent être réservés avant 10h.

REMISES SUR LES FACTURES : elles sont accordées pour les stages, les voyages, la fermeture du self ou de l'internat, en cas d'absence supérieure à 10 jours justifiée par certificat médical, en cas d'exclusion ou de départ de l'élève selon les modalités du règlement intérieur <https://louis-rascol.mon-ent-occitanie.fr/le-reglement-interieur/>.

ALLERGIES ALIMENTAIRES : les menus comportant les allergènes présents dans chaque préparation culinaire sont affichés au self.

BOURSES : Les élèves du pré-bac déjà boursiers au lycée n'ont pas besoin de refaire de demande. Pour les élèves qui arrivent du collège, le dossier de demande de bourses est déposé dans le collège d'origine. Les bourses sont versées à chaque fin de trimestre.

AIDES : Les familles confrontées à des difficultés financières peuvent solliciter une aide pour faire face à des dépenses scolaires. Pour cela, contactez l'assistante sociale fabienne.cayre@rascol.net tél. 05 63 48 25 20, afin de constituer un dossier.

FACTURES : Les factures sont prélevées mensuellement et envoyées par courriel.

POUR TOUTE QUESTION : <https://louis-rascol.mon-ent-occitanie.fr/>

Joindre le RIB de la personne qui paie les factures

Inscription au self

En inscrivant l'élève ou l'étudiant ci-dessous, je certifie avoir pris connaissance des règles de fonctionnement du service de restauration du lycée Rascol que je m'engage à respecter (cf règlement intérieur consultable à <https://louis-rascol.mon-ent-occitanie.fr/le-reglement-interieur/>)

Nom et prénom de l'élève : _____

Nom et prénom de la personne qui paie les factures : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Choix du régime

- ☐ Demi-pension 3 jours ☐ Demi-pension 4 jours ☐ Demi-pension 5 jours
- ☐ Ticket (- de 2 repas/semaine)
- ☐ Interne 5 jours
- ☐ Interne 6 jours TSI ☐ Interne 7 jours TSI+
- ☐ Externe (pas d'accès au self)

Paielement des factures

→ Le lycée Rascol a généralisé le paiement par prélèvement automatique qui permet aux familles d'avoir un prélèvement mensuel entre le 7 et le 15 du mois d'octobre au mois de juin. L'ajustement se fait en fin de trimestre (en cas de remise liée à un voyage ou un stage par exemple).

Le montant prélevé correspond à la facture du trimestre divisée par trois. Un échéancier vous sera envoyé. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le lycée RASCOL à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte. Vous bénéficiez du droit de le stopper sur simple demande.

Lycée Louis RASCOL, créancier SEPA : FR98ZZZ563756 **Date :** _____

Titulaire du compte à débiter : _____

IBAN (cf relevé d'identité bancaire) : _____

BIC : _____ Signature du titulaire : _____

→ Vous pouvez aussi payer par carte bancaire à l'adresse suivante : <https://louis-rascol.mon-ent-occitanie.fr/etablissement/restauration-et-internat/>

Adhésions à la vie lycéenne

2023-2024

- Maison Des Lycéens
- Association Sportive



La maison des lycéens ou MDL est une association gérée par des élèves

Pour financer tous les événements et améliorer les infrastructures mises à la disposition des élèves, une cotisation de 10€ est utile

”

Adhérer n'est pas une obligation ...
c'est une nécessité

“



LA CAFÉTÉRIA CITOYENNE

Ouverture de ce "lieu commun" à la rentrée 2023. C'est un espace de partage afin de développer les compétences citoyennes des élèves et ainsi contribuer à leur bien-être et leur meilleure insertion dans la société de demain.

LE CLUB MUSIQUE ÉCHECS VIDÉO

Pour exprimer tous ses talents et créer de nouveaux clubs



L'association sportive



Initiation - Perfectionnement - Compétition
Venez pratiquer vos activités sportives préférées : Activités Physiques de Pleine Nature (APPN, VTT Kayak Escalade...) - Boxe Française - Badminton - Basket Ball - Foot en salle - Handball - Rugby - Volley Ball - Musculation - Tir à l'arc... et des animations ponctuelles proposées par le Comité Départemental du Sport Scolaire. Horaires hebdomadaires : Lundi-Mardi - Jeudi en fin de journée. Mercredi après midi. Contact auprès de votre enseignant EPS.

Pour adhérer



Maison des Lycéens

À joindre à votre règlement de 10€ par chèque bancaire à l'ordre de "MDL Rascol"

Nom

Prénom



Association sportive

À joindre à votre règlement de 10 € par chèque bancaire à l'ordre de "AS Louis Rascol" 15€ seront réglés avec le crédit UNSS de la carte jeune

Nom

Prénom



ACADÉMIE
DE TOULOUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Lycée
**LOUIS
RASCOL**
Albi

UN COMPTE UNIQUE POUR SUIVRE ET
ACCOMPAGNER LA SCOLARITÉ DE VOTRE ENFANT

EDUCONNECT

En septembre 2023 la connexion à l'ENT se fera
exclusivement avec votre compte Educonnect parent

VOUS POUVEZ UTILISER EDUCONNECT AVEC TOUS
TYPES D'ÉQUIPEMENT INDIVIDUELS (ORDINATEURS,
TABLETTES, SMARTPHONES)



J'utilise ce compte unique :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

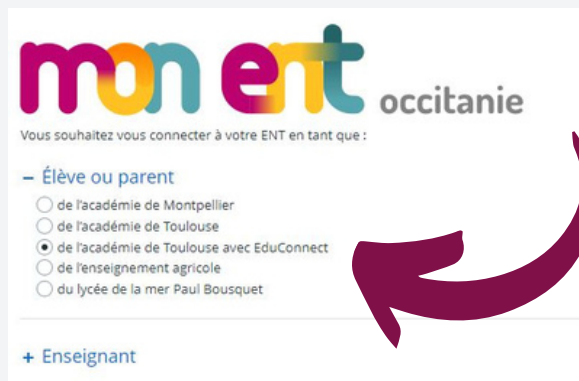


Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** (Scolarité services) comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**
- au **livret scolaire** de mes enfants.

Rendez-vous sur l'ENT de Rascol.

Vous avez déjà un compte Educonnect :



Je sélectionne mon profil



Représentant légal



Élève

Vous n'avez pas de compte Educonnect :



Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

Identifiant oublié? →

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

Mot de passe oublié? →

Se connecter

Je n'ai pas de compte →

ou

Je me connecte avec FranceConnect



Qu'est-ce que FranceConnect? ↗

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

Vous pouvez activer votre compte avec le numéro de portable transmis à l'établissement

Ou utiliser vos identifiants FranceConnect

Merci de vous assurer fin août que votre compte est actif.

Le compte de votre enfant lui sera donné à la rentrée.

En cas de difficultés, vous trouverez de l'aide sur la 1ère page de l'ENT de Rascol en accès libre ou envoyez votre demande à : audrey.brun@rascol.net